

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 15 octobre 2025

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 09 octobre 2025

Début de séance : 19 h 22

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CONTET Jocelyne ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

1

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MAURON Francine.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BENIER ROLLET Claude à DALLOZ Jean-Charles ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CHAMOUTON Patrick à PARIS Robert ; ETCHEGARAY Josiane à LONG Grégoire ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; MILLET Jacqueline à CLOSCAVET Marie-Claire ; MILLET Michel à BANDERIER Dominique ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à DOUVRE Jacques.

Excusés : BOILLETOT Jean-Marc ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; FATON Patrice ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent ; RAVIER Pascal (représenté par MAURON Francine).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAUDIER Stéphanie ; BIN Richard ; BOURGEOIS Rachel ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DUMONT GIRARD Philippe ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MURARO Sylvia ; PERRIN Alexandre ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; ROZE Thierry ; THOMAS Rémi.

Secrétaire de séance : Dominique RETORD.

Le quorum est atteint avec 78 délégués titulaires et 04 délégués suppléants présents pour 93 suffrages exprimés (11 pouvoirs ont été donnés), soit 23 absents pour ce conseil.

1. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 09 juillet 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 09 juillet 2025.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **93 votants – 93 pour** - 0 contre - 0 abstention*

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **93 votants – 93 pour** - 0 contre - 0 abstention*

3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **93 votants – 93 pour** - 0 contre - 0 abstention*

4. STATUTS – Révision des statuts de Terre d'Émeraude Communauté

2

19h32 : Constant que Monsieur Frank STEYAERT ne prend pas part au vote pour la partie relative à la fruitière de Thoiria

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER, la modification des statuts de Terre d'Émeraude Communauté, au titre des compétences supplémentaires de la Communauté, telle que cette modification figure au projet des statuts modifiés conformément à la rédaction suivante :

- Suppression de l'article 6-1-2-6 relatif à la Fromagerie 1900 à Thoiria
- Suppression de la mention du Centre de vacances d'Uxelles au titre des hébergements touristiques visées à l'article 6-1-3
- Modification de l'article 6-2 relatif au service public périscolaire et extrascolaire :
« ° les établissements périscolaires et extrascolaires implantés sur les communes suivantes : Orgelet, Poids de Fiole, La Chailleuse, Arinthod, Aromas, Thoiriette-Coisia, Val Suran, Pont-de-Poitte, Bonlieu, Doucier et Moirans en Montagne. »
- Modification de l'annexe relative aux équipements et sites touristiques ou mixtes (culture/Tourisme)

DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre la présente délibération à Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Terre d'Émeraude Communauté pour approbation par leur conseil municipal.

DE TRANSMETTRE la présente délibération à M. le Préfet du Jura.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **92 votants – 92 pour** - 0 contre - 0 abstention*

5. STATUTS – Définition de l'intérêt communautaire

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE MODIFIER l'intérêt communautaire des compétences complémentaires défini par délibération du 21 septembre 2021 comme suit :

III) construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire (Article L 5214-16 II.4° du CGCT)

3) Au titre des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire :

- Ecole d'Orgelet (maternelle et primaire)
- Ecole de Poids de Fiole (maternelle et primaire)
- Ecole de la Chailleuse (maternelle et primaire)
- Ecole d'Arinthod (maternelle et primaire)
- Ecole d'Aromas (maternelle et primaire)
- Ecole de Thoirette-Coisia (maternelle et primaire)
- Ecole de Val Suran (maternelle et primaire)

IV) Action Sociale d'Intérêt Communautaire

- La création et la gestion d'un parc intercommunal de logements adaptés
- L'EHPAD de Moirans en Montagne
- La Résidence Autonomie d'Orgelet
- La Halte Répit Alzheimer d'Orgelet et l'accueil de jour de Moirans-en-Montagne
- Les aides ponctuelles aux personnes en difficulté
- La gestion de la Maison de santé de Moirans en Montagne
- Le soutien à l'organisation de l'offre de soins sur le territoire, en complément des actions communales, et notamment en matière de réalisation d'un schéma de santé intercommunal ou de mesures visant à l'attractivité du territoire pour les médecins.

3

DE PRÉCISER que l'intérêt communautaire des autres compétences obligatoires et facultatives défini dans la délibération D 120- 2021 du 21 septembre n'est pas modifié.

DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre la présente délibération pour information aux communes membres de Terre d'Émeraude Communauté.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstention

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PAYS LEDONIEN - Approbation des modifications statutaires du PETR du Pays Lédonien

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les modifications statutaires du PETR du Pays Lédonien.

DE TRANSMETTRE la présente décision au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Lédonien.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **93 votants – 93 pour** - 0 contre - 0 abstention

7. DOMAINES ET PATRIMOINE - Rétrocession par l'EPF de la Pisciculture du Val – Ménétrux-en-Joux

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE DEMANDER à l'EPF la rétrocession des biens en portage au profit de Terre d'Émeraude Communauté.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte notarié de rachat et tout document s'y rapportant.

DE DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget chapitre 21.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **93 votants – 93 pour** - 0 contre - 0 abstention

8. DOMAINES ET PATRIMOINE - Rachat de l'hôtel restaurant LA VALOUSE par la SARL CHRISTALIE

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la vente du bien immobilier l'hôtel restaurant La Valouse sis 12, rue des Fossés – 39270 Orgelet pour un montant de 168 044,00 € HT soit 201 652,80 € TTC à la SARL Christalie ou toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait.

D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la vente, y compris la signature des documents afférents,

La proposition est mise au vote :

Résultats : **93 votants – 93 pour** - 0 contre - 0 abstention

9. DOMAINES ET PATRIMOINE - Désaffectation et déclassement des locaux situés Grand Gezon 87, avenue de Saint Claude à Moirans-en-Montagne.

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE DÉSAFFECTER les locaux de Grand Gezon, situés 87 av. de Saint Claude à Moirans en Montagne, cadastrés section AL 235 d'une superficie de 902 m² compte tenu de l'inutilité de la poursuite de leur mission de service public auquel ils étaient affectés jusqu'à présent.

DE PRONONCER leur déclassement du domaine public intercommunal pour les faire entrer dans le domaine privé intercommunal en vue de leur vente.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : **93 votants – 93 pour** - 0 contre - 0 abstention

10. DOMAINES ET PATRIMOINE – Création de la copropriété de Grand Gezon située 87 av. de Saint Claude à Moirans en Montagne

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE CRÉER une copropriété au sein de l'immeuble sis 87 av. de Saint Claude à Moirans-en-Montagne.

DE FIXER à QUATRE (4) le nombre de lots selon l'état descriptif de division.

D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstention

11. DOMAINES ET PATRIMOINE - Principe de cession des locaux situés 12 rue Saint Roch à Clairvaux-les-Lacs

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ACTER le principe de la vente du bâtiment situé 12 Rue Saint ROCH à 39130 CLAIRVAUX LES LACS à Mme SAIVE Estelle domiciliée 125, rue Gustave COURBET 39130 HAUTECOUR ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait

DE FIXER le prix à 600 000€ nets, prix supérieur à l'estimation de France Domaines en date du 24 septembre 2025

DE PROPOSER une délibération ultérieure au Conseil Communautaire pour procéder à la désaffectation des locaux et à leur déclassement du domaine public pour les intégrer dans le domaine privé de la Communauté de communes dès le déménagement des services publics.

D'AUTORISER Monsieur le Président à effectuer les opérations nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 87 pour - 4 contre - 2 abstentions

12. DOMAINES ET PATRIMOINE - Cession des locaux de Grand Gezon situés 87 av. de Saint Claude à Moirans en Montagne

19h50 : Constatant le départ de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER (donne pouvoir à Monsieur Frank STEYAERT)

19h50 : Le Président quitte la salle (a le pouvoir de Monsieur Gilles MORISSEAU) et ne prend pas part au vote

5

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE CONFIRMER la vente du lot n°1 de la copropriété établie au 87 av. de Saint Claude à 39260 MOIRANS EN MONTAGNE d'une superficie de 238,85 m² à la société Lédonia Expertise (Groupe ANDRE) située 15 av. Jean Moulin à Lons le Saunier ou toute autre personne morale ou physique qui s'y substituerait

DE FIXER le prix de vente à 440€ le m², prix conforme à l'estimation de France Domaines en date du 19 juin 2025

D'AUTORISER M. le Président à signer l'acte notarié et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la finalisation de ce dossier

DE DIRE que les recettes seront inscrites au Budget au chapitre 024.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

19h51 : Le Président rejoint la salle

13. PISCINE INTERCOMMUNALE - Modification de la grille tarifaire

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE MODIFIER la grille tarifaire des cours de la piscine intercommunale d'Arinthod afin d'intégrer un tarif pour les stages organisés pendant les vacances scolaires.

DE DÉFINIR le prix de la séance à 8€, l'intégralité des cours restant due par l'inscrit en cas d'absence.

DE DIRE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 70.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstention

14. SUBVENTION – attribution d'une aide exceptionnelle à l'association Jeunes Agriculteurs

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE VERSER une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€ à l'Association des Jeunes Agriculteurs du Jura pour son événement 2025,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2025,

DE CHARGER Monsieur le Président de la signature de tous les documents permettant la mise en œuvre de cette opération ainsi que tout avenant.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstention

15. ORDURES MENAGERES – Rapports Annuel sur le Prix et la Qualité de la collecte et le traitement des déchets – Année 2024

6

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'ensemble des rapports d'activités et de prix de qualité de service pour l'année 2024.

DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre les documents aux communes membres.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstention

16. PLUi - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Petite Montagne

20h06 : Constatant le départ de Monsieur Jean-Charles BOUILLIER

20h08 : Constatant le départ de Monsieur Stéphane BELLAT

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD en son sein.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

La délibération sera transmise en Préfecture et fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de communes durant un mois.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

17. PAYS LEDONIEN - ENGAGEMENT RECIPROQUE POUR LE LANCEMENT OU LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME GLOBAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU CŒUR DE BOURG POUR LA PERIODE 2026 - 2028

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les projets des conventions-cadres d'engagement réciproque pour la période 2026-2028.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention conclue entre le PETR du Pays Lédonien, la Communauté de communes et les Communes, ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager la Communauté de communes dans les programmes annuels définis dans les avenants à venir.

DE CHARGER Monsieur le Président d'engager toute démarche et de signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

18. ASSAINISSEMENT – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2024

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services Publics d'Assainissement.

DE CHARGER Monsieur le Président de transmettre les documents aux communes.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

19. CULTURE – CTDCEAC – 3^{ème} année – 3^{ème} convention – répartition financière

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la répartition financière pour la troisième année, dans le cadre de la CTDCEAC conclue entre Terre d'Émeraude communauté et la DRAC Bourgogne Franche-Comté, comme suit ;

Structure / association	Montant attribué
Festival pour l'enfant Idéklic	4 000€
Association Adapemont	3 700€
Festival Noël au Pays du Jouet	2 000€
Musée du Jouet	3 000€
Réseau des médiathèques intercommunales	3 000€
Théâtre de la Petite Montagne	2 500€
Plasticienne Christelle Fillod	1 800€
TOTAL	20 000€

D'APPROUVER la mise en place de conventions financières avec chacune des associations et structures.

DE DIRE que les crédits et recettes seront inscrits au budget 2026.

DE CHARGER Monsieur le Président de la signature de tous les documents permettant la mise en œuvre de cette opération ainsi que tout avenant.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

20. MUSÉE DU JOUET - Ajout de tarifs d'animation et de location-privatisation d'espaces à compter du 16 octobre 2025

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs du musée du Jouet à compter du 16 octobre 2025.

DE CHARGER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

21. MOBILITE - Convention de financement pour la création du tronçon Châtillon-Marigny-Doucier de la Voie PLM

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le projet de convention de financement.

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

22. Accueil Collectif de Mineurs – Approbation du plan de financement définitif

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement définitif de l'opération comme suit :

Dépenses	Montant HT en €	Recettes	Assiette	Montant HT en €
Etudes & Maîtrise Oeuvre	209 444,00 €	CAF	2 550 664,00 €	600 000,00 €
Travaux démolition désamiantage	102 571,00 €	Région / CTA	2 238 649,00 €	449 497,00 €
Travaux construction	2 238 649,00 €	DSIL	2 550 664,00 €	765 199,00 €
		Autofinancement	2 550 664,00 €	735 968,00 €
TOTAL	2 550 664,00 €			2 550 664,00 €

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2025,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document afférent à ce dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

23. PROJET DE CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE LA CHAILLEUSE – Plan de financement prévisionnel actualisé

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel actualisé comme suit :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT				
	Montant		Assiette	Taux	Montant	Taux sur globalité
Maîtrise d'œuvre et missions connexes	251 074,00 €	ÉTAT DETR- Partie Groupe scolaire	900 000,00 €	40%	360 000,00 €	15%
		ÉTAT DETR - Partie ALSH	1 122 257,00 €	30%	336 677,00 €	14%
		RÉGION Territoire en Action	2 137 500,00 €		376 000,00 €	16%
Travaux	2 137 500,00 €	CAF	1 122 256,16 €		127 214,00 €	5%
		Communauté de Communes Portes du Jura	2 388 574,00 €		356 605,00 €	15%
		Autofinancement			832 078,00 €	35%
Total	2 388 574,00 €			Total	2 388 574,00 €	100%

DE SOLLICITER l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la DETR selon les critères de plafonnement et de subventionnement par classe

DE SOLLICITER la Région au titre de Territoire en Action

DE SOLLICITER la Caisse d'Allocation Familiale

DE SOLLICITER une participation de la Communauté de Communes Porte du Jura

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 13,

DE DIRE que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par la Communauté de communes au titre de son autofinancement.

DE CHARGER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : **91 votants – 91 pour – 0 contre – 0 abstention***

24. ACCUEIL DE LOISIRS D'AROMAS– Modification des séquences d'accueil

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les modifications des séquences d'accueil de l'Accueil de Loisirs d'Aromas et d'inclure les nouveaux tarifs « TAP jeudi » et « Soir AP TAP » au tableau des tarifs de l'Accueil de Loisirs d'Aromas comme suit :

ALSH Aromas

Séquences accueil	Durée de la séquence	Revenus mensuels du foyer	Tarif en €
Matin 7h30-8h30	1h	plancher	0,54
		plafond	0,96
Matin 7h-8h30	1h30	plancher	0,81
		plafond	1,44
Midi 11h45-13h45	2h	plancher	1,08
		plafond	1,92
TAP Jeudi 15h45-17h00	1h15	plancher	0,68
		plafond	1,20
Soir après TAP Jeu 17h-18h30	1h30	plancher	0,81
		plafond	1,44
Soir L-M-V 15h45-17h30	1h45	plancher	0,95
		plafond	1,68
Soir L-M-V 15h45-18h30	2h45	plancher	1,49
		plafond	2,64

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **91 votants – 91 pour** - 0 contre - 0 abstention*

25. CRECHES – Modification du règlement de fonctionnement Micro-crèche « Les lynx d'Émeraude » Poids de Fiole et la crèche Pause Calin de Moirans En Montagne

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les modifications apportées aux règlements de fonctionnement de la Micro-crèche « Les lynx d'Émeraude » de Poids de Fiole et de la crèche « Pause Calin » de Moirans En Montagne.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **91 votants – 91 pour** - 0 contre - 0 abstention*

26. FINANCES – Soutien à la SCIC « ensemble Bi'Eau »

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER une augmentation de l'apport au capital de la SCIC Ensemble Bi'Eau à hauteur de 10 000 € maximum,

D'APPROUVER un apport au compte courant des associés de la SCIC Ensemble Bi'Eau pour un montant maximum de 10 000 € sous forme de prêt remboursable dont l'échéance ne pourra dépasser 5 ans,

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2025,

DE CHARGER Monsieur le Président de mener à bien le projet et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **91 votants – 91 pour** - 0 contre - 0 abstention*

27. FINANCES – Pertes sur créances irrécouvrables

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'ADMETTRE en non-valeur les créances hauteur de 62,00 € pour le budget SPANC 751 00,

D'ADMETTRE en créances éteintes les créances à hauteur de 3 045,05 € pour le budget Assainissement 752 00,

D'ADMETTRE en créances éteintes les créances à hauteur de 1 962,12 € pour le budget principal 750 00,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

28. Budget Principal – Décision modificative n°2

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	11 502,00 €	- €	- €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	- €	11 502,00 €	- €	- €
R-732221-020 : Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	- €	- €	- €	11 502,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	- €	- €	- €	11 502,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	11 502,00 €	- €	11 502,00 €
Total Général		11 502,00 €		11 502,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Président de signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

29. Budget Annexe Assainissement – Décision modificative n°1

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-706129-921 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	- €	1 165,00 €	- €	- €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	- €	1 165,00 €	- €	- €
R-773-921 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	- €	- €	- €	1 165,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	- €	- €	- €	1 165,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	1 165,00 €	- €	1 165,00 €
Total Général		1 165,00 €		1 165,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Président de signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

30. Budget Annexe Chaufferie Bois – Décision modificative n°2

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R -1314 - Communes	- €	- €	- €	14 481,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	- €	- €	- €	14 481,00 €
D-2181- Installations générales, agencements et aménagements divers	4 913,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 913,00 €	- €	- €	- €
D -2315 - Installations, matériel et outillages techniques	- €	19 394,00 €	- €	- €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	- €	19 394,00 €	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	4 913,00 €	19 394,00 €	- €	14 481,00 €
Total Général		14 481,00 €		14 481,00 €

D'AUTORISER Monsieur le Président de signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstention

31. Budget Annexe Uxelles – Décision modificative n°1

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-23-633 : Virement à la section d'investissement	- €	515 214,70 €	- €	- €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	- €	515 214,70 €	- €	- €
D-6811-633 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	95 572,33 €	- €	- €	- €
R-777-633 : Recettes et quote-part subv. invest. Transférées au compte résultat	- €	- €		419 642,37 €
TOTAL D 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections	95 572,33 €	- €	- €	419 642,37 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	95 572,33 €	515 214,70 €	- €	419 642,37 €
 INVESTISSEMENT				
R-021-633 : Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	515 214,70 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	515 214,70 €
R-024-633 : Produits de cession d'immobilisations	- €	- €	- €	1 350 000,00 €
TOTAL R 24 : Produits de cession d'immobilisations	- €	- €	- €	1 350 000,00 €
D-13911-633 : Subv. inv. actifs. amort. - Etat et établissements nationaux	- €	26 439,01 €	- €	- €
D-13912-633 : Subv. inv. actifs. amort. - Régions	- €	89 689,05 €	- €	- €
D-13913-633 : Subv. inv. actifs. amort. - Départements	- €	127 065,34 €	- €	- €
D-139178-633 : Subv. inv. actifs. amort. - Autres fonds européens	- €	79 304,03 €	- €	- €
D-13918-633 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	- €	85 459,68 €	- €	- €
D-139361-633 : Subv. inv. fonds équip. - Dotation équipement territoires ruraux	- €	11 685,26 €	- €	- €
R-28031-633 : Amort. frais d'études	- €	- €	- €	1 548,00 €
R-28088-633 : Amort. autres immobilisations corporelles	- €	- €	- €	9 167,67 €
R-281321-633 : Amort. Constructions immeubles de rapport	- €	- €	96 594,00 €	- €
R-281352-633 : Amort. Installations générales... des constructions - Bâtiments privés	- €	- €	2 979,00 €	- €
R-28158-633 : Amort. autres installation, matériel et outillage techniques	- €	- €	311,00 €	- €
R-281848-633 : Amort. autres matériel de bureau et mobiliers	- €	- €	5 757,00 €	- €
R-28188-633 : Amort. autres	- €	- €	647,00 €	- €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	419 642,37 €	106 288,00 €	10 715,67 €
D-21351-633 : Install. Générales... des constructions - Bâtiments publics	- €	1 350 000,00 €	- €	- €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	- €	1 350 000,00 €	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	- €	1 769 642,37 €	106 288,00 €	1 875 930,37 €
Total Général		2 189 284,74 €		2 189 284,74 €

D'AUTORISER Monsieur le Président de signer tout acte relatif à cette décision.

13

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **91 votants – 91 pour** - 0 contre - 0 abstention*

Fin de séance : 21 h 05